

MAIRIE
DE
CHARLY-ORADOUR
57640



**COMPTE-RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE
DE CHARLY-ORADOUR**

**du 14 SEPTEMBRE 2016
A 20H00
En mairie de Charly-Oradour
Sous la présidence de René HUBERTY**

Etaient présents : HUBERTY René, OBERLE Francis, BICARD Patrick, FREYTHYER Fanny, CAYOTTE Jean-Paul, FLAHAUT Sophia, SALVARO Christophe, GRABIAS Florent,

Absents excusés : Marie-Elisa CAMMARATA, Myriam GOEURIOT, Mickaël PINCEMAILLE, Jean-Michel FOLMER, Nathalie SEDICAUT.

Procurations : Marie-Elisa CAMMARATA à Sophia FLAHAUT, Myriam GOEURIOT à Patrick BICARD, Michaël PINCEMAILLE à René HUBERTY, Jean-Michel FOLMER à Christophe SALVARO, Nathalie SEDICAUT à Francis OBERLE.

Secrétaire de séance : FLAHAUT Sophia

Date de la convocation : 08/09/2016

Date d'affichage : 08/09/2016

Nombre de Conseillers : 13

Nombre de Présents : 08

Nombre de Votants : 13

Ajout du point n°15 bis validé par le Conseil Municipal : TRANSFERT COMPETENCE CREATION ET GESTION DES EQUIPEMENTS NOUVEAUX D'ACCUEIL COLLECTIF DEDIES A LA PETITE ENFANCE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE MOSELLE

Point n°01 :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 28 JUIN 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal du 28 juin 2016.

Les points n° 02 à n°04 sont reportés à une date ultérieure pour raison de compléments d'informations concernant le rapport d'enquête publique.

Point n°05 :

CONTRAT EPS ALARMES BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal plusieurs offres d'abonnement mensuel pour l'équipement, la maintenance d'alarmes pour les bâtiments communaux et l'intervention systématique en cas d'intrusion :

- bâtiment mairie : formule intégrale (alarme connectée et intervention systématique : 60.50 € HT/mois et 75 € HT de frais d'installation et de mise en service,
- bâtiment église : formule intégrale (alarme connectée et intervention systématique : 48.50 € HT/mois et 75 € HT de frais d'installation et de mise en service.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces offres et autorise le Maire à signer les contrats d'abonnement.

Point n°06 :

VENTE TERRAIN COMMUNAL ROUTE DE RUPIGNY : AUTORISATION POUR LE MAIRE DE SIGNER, PRIX DE VENTE, CHOIX DE L'ACQUEREUR ET DU NOTAIRE COMMISSION AGENCE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision de vente du terrain communal situé route de Rupigny, cadastré section n°07, n°A101, d'une surface 731 m², issue de la parcelle divisée n°188/101.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- la vente de la parcelle communale située route de Rupigny, cadastrée section n°07, n°A101, d'une surface 731 m² à monsieur et madame FALLITO ou toute autre personne ou morale qu'il se substituera,
- fixe à 120 000 € le prix de vente du terrain,
- la signature de l'acte de vente par Monsieur le Maire auprès de Maître THIRIET, Etude Notariale à Bouzonville,
- que la commission d'agence d'un montant de 10 000 € sera à la charge de la mairie.

Point n°07 :

RECOURS CONTRE PERMIS DE CONSTRUIRE : AUTORISATION POUR LE MAIRE A ESTER EN JUSTICE ET CHOIX DE L'AVOCAT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un recours en annulation de l'autorisation de construire du permis de construire n°PC05712916M0001 au bénéfice de Monsieur THIRIOT Robert, délivrée le 19 avril 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à ester en justice et choisit Maître De Zolt Philippe à Metz pour assister la Commune dans ce recours en annulation.

Point n°08 :

RESULTAT MARCHE PUBLIC TRAVAUX DE REHABILITATION DU PRESBYTERE : CHOIX DES ENTREPRISES

Reporté à une date ultérieure.

Point n°09 :

CHOIX DEVIS TRAVAUX EAUX PLUVIALES

Monsieur le Maire présente plusieurs devis concernant des travaux de réfection des réseaux d'eaux pluviales.

Le devis de l'entreprise MAYER est retenu pour les travaux.

Point n°10 :

REPRISE DE VOIRIE LOTISSEMENT LES RESIDENCES DE VELY : AUTORISATION POUR LE MAIRE DE SIGNATURE DE L'ACTE DE CESSION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux réalisés au lotissement Les Résidences de Vély sont conformes au cahier des charges et que la reprise par la Commune de la voirie et des réseaux peut être réalisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la reprise de voirie et des réseaux au lotissement Les Résidences de Vély et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de cession auprès du notaire désigné par Monsieur Christophe MICHEL, représentant LOGANE IMMO.

Point n°11 :**CONVENTION GESTION FOURRIERE ANIMALE**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal la réception de la proposition d'une convention gestion fourrière animale au 01/01/2017, le contrat actuel se finissant au 31/12/2016.

La décision est mise en attente d'autres propositions de fourrières animales.

Point n°12 :**CONVENTION MEDECINE DU TRAVAIL AST LOR'N**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention de surveillance médicale des agents de la Commune proposée par l'AST LOR'N de Metz.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette convention et autorise le Maire à la signer.

Point n°13 :**ACTE ADMINISTRATIF DE CESSION DE TERRAIN A LA COMMUNE SECTION N°02 PARCELLE N°0351/0071**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de régularisation de cession de terrain d'un particulier à la Commune de Charly-Oradour.

La parcelle est cadastrée section n°02, n°351 d'une surface de 1a 08 ca.

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité son accord pour la cession de ce terrain à l'euro symbolique à la Commune et autorise le Maire à signer l'acte administratif de cession et à la faire inscrire au Livre Foncier.

Point n°14 :**DELIBERATION MODIFICATIVE DE BUDGET PRIMITIF N°03**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2016

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
011	6232		Fêtes et cérémonies	3 500,00
011	6156		Maintenance	2 000,00
011	61523 1		Voiries	12 000,00
011	611		Contrats de prestations de services	1 000,00
011	60632		Fournitures de petit équipement	1 500,00
011	60621		Combustibles	2 000,00
014	73925		Fonds péréquation ress. interco.,commun.	18 610,00
012	6333		Participation des employeurs à la formation	3 000,00
012	6413		PERSONNEL NON TITULAIRE	2 000,00
023	023		Virement à la section d'investissement	23 514,00
23	2315	16125	Installations, matériel et outillage techniqu...	15 000,00
23	2315	16200	Installations, matériel et outillage techniqu...	23 514,00
23	2313	144	Constructions	85 000,00
192 638,00				

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
73	7322		Dotation de solidarité communautaire	169 124,00
021	021	OPFI	Virement de la section d'exploitation	23 514,00
192 638,00				

Point n°15 :

TRANSFERT COMPETENCE CREATION ET GESTION DES EQUIPEMENTS NOUVEAUX D'ACCUEIL COLLECTIF DEDIES A LA PETITE ENFANCE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE MOSELLE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la délibération de la Communauté de Communes Rives de Moselle décidant de proposer aux communes membres le transfert à compter du 1^{er} janvier 2017 de la compétence « Création et gestion des équipements nouveaux d'accueil collectif dédié à la petite enfance » à Rives de Moselle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce transfert de compétence à la Communauté de Communes Rives de Moselle à compter du 1^{er} janvier 2017 pour la création et la gestion des nouveaux équipements.

La séance est levée à 22h45.

Le Maire,
René HUBERTY